



PRÉFECTURE DE LA VENDÉE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PLAN DE PREVENTION DES RISQUES NATURELS PREVISIBLES LITTORAUX (PPRL) « PAYS D'OLONNE »

En exécution de l'arrêté préfectoral du 4 décembre 2015, pris en application du code de l'environnement, le dossier préalable à l'approbation du Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Littoraux (PPRL) « Pays d'Olonne » est soumis à enquête publique, pendant 33 jours consécutifs, **du 28 décembre 2015 au 29 janvier 2016 inclus**, sur les communes de Brem-sur-Mer, Olonne-sur-Mer, l'Île d'Olonne, les Sables d'Olonne et le Château d'Olonne.

Une commission d'enquête a été désignée par le Président du Tribunal Administratif de Nantes pour procéder à ladite enquête :

Président : Monsieur Jacques DUTOUR, enseignant en retraite,

Membres titulaires :

- Madame Mireille Anik AMAT, ingénieur de recherche en agro-alimentaire et biologie marine (aquacultrice),
(assurera la présidence de la commission en cas d'empêchement de M. DUTOUR)
- Monsieur Loïc MINIER, officier supérieur en retraite,

Membres suppléants :

- Monsieur Denis GALLOIS, attaché principal d'administration en retraite,
- Monsieur Claude ROUSSELOT, ingénieur IGN en retraite.

Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut prendre connaissance du dossier, contenant notamment une note de présentation du PPRL, des documents graphiques et un règlement, et formuler ses observations, propositions et contre-propositions sur un registre ouvert à cet effet dans les mairies des communes précitées, aux jours et aux heures habituels d'ouverture de chaque mairie au public.

Un ou plusieurs membres de la commission d'enquête recevra en personne les observations du public écrites ou orales de la manière suivante :

Dates	Mairies	Horaires
Lundi 28 décembre 2015	Les Sables d'Olonne	9 h 00 – 12 h 00
Mardi 29 décembre 2015	Olonne-sur-Mer	9 h 00 – 12 h 00
Mardi 29 décembre 2015	Brem-sur-Mer	14 h – 17 h 00
Mardi 5 janvier 2016	Le Château d'Olonne	9 h 00 – 12 h 00
Jeudi 7 janvier 2016	Les Sables d'Olonne : Mairie annexe La Chaume	9 h 00 – 12 h 00
Jeudi 7 janvier 2016	Olonne-sur-Mer	14 h 00 – 17 h 00
Vendredi 8 janvier 2016	L'Île d'Olonne	9 h 00 – 12 h 00
Vendredi 8 janvier 2016	Les Sables d'Olonne	17 h 00 – 20 h 00
Mercredi 13 janvier 2016	Le Château d'Olonne	9 h 00 – 12 h 00
Jeudi 14 janvier 2016	Brem-sur-Mer	9 h 00 – 12 h 00
Jeudi 14 janvier 2016	Olonne-sur-Mer	14 h 00 – 17 h 00
Vendredi 15 janvier 2016	L'Île d'Olonne	14 h 00 – 17 h 00
Samedi 16 janvier 2016	Les Sables d'Olonne : Mairie annexe La Chaume	9 h 00 – 12 h 00
Mercredi 20 janvier 2016	Olonne-sur-Mer	9 h 00 – 12 h 00
Vendredi 22 janvier 2016	Les Sables d'Olonne : Mairie annexe La Chaume	9 h 00 – 12 h 00
Vendredi 22 janvier 2016	Le Château d'Olonne	14 h 00 – 17 h 00
Mardi 26 janvier 2016	Brem-sur-Mer	9 h 00 – 12 h 00
Mardi 26 janvier 2016	Olonne-sur-Mer	14 h 00 – 17 h 00
Mercredi 27 janvier 2016	L'Île d'Olonne	14 h 00 – 17 h 00
Vendredi 29 janvier 2016	Les Sables d'Olonne	14 h 00 – 18 h 00

Pendant la durée de l'enquête, les observations, propositions et contre-propositions peuvent également être adressées :

- par correspondance à Monsieur Jacques DUTOUR, président de la commission d'enquête, au siège de l'enquête : Mairie des Sables d'Olonne - 21 place du Poilu de France – B.P. 30386 – 85108 Les Sables d'Olonne cedex
- ou par courriel (avec demande d'accusé de réception), à l'attention expresse du Président de la commission d'enquête à l'adresse suivante : pprl.paysdolonne@lessablesdolonne.fr

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'Etat en Vendée à l'adresse suivante : www.vendee.gouv.fr (rubrique publications) pendant toute la durée de l'enquête.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer - Service Eau, Risques et Nature - 19 rue Montesquieu - BP 60827 - 85021 La Roche-sur-Yon cedex.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête en préfecture et en mairies de Brem-sur-Mer, Olonne-sur-Mer, l'Île d'Olonne, les Sables d'Olonne et le Château d'Olonne, ainsi que sur le site internet des services de l'Etat en Vendée pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

À l'issue de la procédure, le Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles Littoraux « Pays d'Olonne », éventuellement modifié, est approuvé par arrêté préfectoral.